

**Centre de Formacion
Professionala Occitan
Région Occitanie**

Association loi 1901
2, Rue Jeanne Jugan
34500 Béziers

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Centre de Formacion Professionala Occitan Région Occitanie

Association loi 1901
2, Rue Jeanne Jugan
34500 Béziers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Centre de Formacion Professionala Occitan – Région Occitanie** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

S.A.S. au capital de 1.000 euros – RCS Montpellier 814 728 432
253, Rue Hippolyte Fizeau Bât. A - **34000 MONTPELLIER**
Tél : 06 07 24 41 84 – Email : gjeannet@aamg.fr

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE MONTPELLIER - NIMES
SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'OCCITANIE

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels concernant d'une part, les incidences de la crise du Covid 19 et d'autre part, la première application du règlement de l'ANC 2018 – 06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Nous avons plus particulièrement procédé à un examen détaillé des principaux comptes d'actif et de passif pour nous assurer de l'absence de risque en matière de recouvrement des créances et de continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret: 814 728 432 00018

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau le 14 avril 2021.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

AAMG Audit & Co.
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 0001

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 15 avril 2021

Le commissaire aux comptes

AAMG Audit & Conseils



Gérard JEANNET

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

BILAN - ACTIF

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	4 968,60	2 987,71	1 980,89	3 562,09
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outill.				
Autres immobilisations corporelles	14 541,41	13 554,30	987,11	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.	450,00		450,00	450,00
Titres immob. de l'activité portefeuille	12 118,50		12 118,50	12 000,00
Prêts				20 000,00
Autres immobilisations financières	30,00		30,00	30,00
TOTAL (I)	32 108,51	16 542,01	15 566,50	36 042,09
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	94 123,56	1 805,00	92 318,56	58 763,48
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	15 339,03		15 339,03	15 000,00
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	216 184,66		216 184,66	200 228,92
Charges constatées d'avance (3)	5 005,01		5 005,01	528,00
TOTAL (III)	330 652,26	1 805,00	328 847,26	274 520,40
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	362 760,77	18 347,01	344 413,76	310 562,49

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

AAMG Audit & Conseils
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret : 814 728 432 00018

BILAN - PASSIF

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		6 843,54
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	52 276,15	52 276,15
Autres réserves		
Report à nouveau	140 391,49	140 027,27
Excédent ou déficit de l'exercice	27 895,18	-6 479,32
<i>Situation nette</i>	220 562,82	192 667,64
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 040,21	
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	221 603,03	192 667,64
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	18 000,00	10 000,00
Provisions pour charges	14 985,00	13 752,00
TOTAL (IV)	32 985,00	23 752,00
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 160,86	69 984,92
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	38 664,87	23 289,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs		689,28
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		179,64
TOTAL (V)	89 825,73	94 142,85
Ecarts de conversion passif		
(VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	344 413,76	310 562,49

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

89 825,73

94 149,99

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

COMPTE DE RÉSULTAT

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations	1 730,00	2 050,00	-320,00	-15,61
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	188 904,98	168 493,05	20 411,93	12,11
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	215 790,69	244 178,94	-28 388,25	-11,63
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	61,00		61,00	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépr., prov., transf. charges		904,00	-904,00	-100,00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	5,29	32,34	-27,05	-83,64
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	406 491,96	415 658,33	-9 166,37	-2,21
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	210 650,38	244 628,30	-33 977,92	-13,89
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	746,06	790,12	-44,06	-5,58
Salaires et traitements	135 295,08	147 833,23	-12 538,15	-8,48
Charges sociales	27 308,20	28 409,52	-1 101,32	-3,88
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 007,99	1 181,51	826,48	69,95
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions	9 233,00		9 233,00	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	4,81	9,65	-4,84	-50,16
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	385 245,52	422 852,33	-37 606,81	-8,89
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	21 246,44	-7 194,00	28 440,44	395,34
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	552,21	753,99	-201,78	-26,76
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	552,21	753,99	-201,78	-26,76

COMPTE DE RÉSULTAT

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	552,21	753,99	-201,78	-26,76
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	7 897,38	1 641,69	6 255,69	381,05
Sur opérations en capital	449,74		449,74	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	8 347,12	1 641,69	6 705,43	408,45
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	418,59	1 647,00	-1 228,41	-74,58
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 805,00		1 805,00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	2 223,59	1 647,00	576,59	35,01
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	6 123,53	-5,31	6 128,84	
Impôts sur les bénéfices	27,00	34,00	-7,00	-20,59
TOTAL DES PRODUITS	415 391,29	418 054,01	-2 662,72	-0,64
TOTAL DES CHARGES	387 496,11	424 533,33	-37 037,22	-8,72
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	27 895,18	-6 479,32	34 374,50	530,53
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Bénévolat	19 116,45		19 116,45	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	19 116,45		19 116,45	
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	19 116,45		19 116,45	
TOTAL	19 116,45		19 116,45	
TOTAL	27 895,18	-6 479,32	34 374,50	530,53

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier

Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

7 314,34

363,04

6 123,53

-5,31

AAMG Audit & Conseils
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret : 814 728 432 00018

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 344 413,76 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 27 895,18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/04/2021.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID 19) n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes. Afin de maintenir l'activité, la gouvernance et l'équipe salariale ont su faire face au contexte actuel par leur investissement en prenant des décisions de gestion qui ont permis la maîtrise des contraintes sanitaires.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité applique des cotisations auprès de ses membres. Le fait générateur retenu est l'appel. (Art. 142-1 règlement ANC n° 2018-06).

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'association a pour but d'une part la formation à la langue occitane pour toute personne qui le souhaite, grâce à des stages ou à des cours collectifs hebdomadaires en tout lieu nécessaire, d'autre part le Centre de Formation Professionnel Occitan-Région Occitanie est également un acteur de la langue et de la culture occitanes dans l'environnement des formations proposées aux adultes.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Le CFPO-RO est un organisme de formation professionnelle. Il intervient dans la transmission de la langue et la culture occitane en répondant à des appels d'offre de la Région. Il est également partenaire de centres de formation pour répondre à des marchés de la Région. Il forme les personnels des structures utilisant l'occitan et organise des formations « loisir ».

Le CFPO-RO gère la formation continue des enseignants du réseau des écoles immersives en langue régionale.

Les moyens mis en oeuvre :

Le CFPO-RO compte deux établissements, 7 salariés permanents et des bénévoles. Il fait également appel à des intervenants extérieurs. Le CFPO-RO est soutenu par l'OPLD pour la transmission de la langue et la culture

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

occitanes. Convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour la formation continue des enseignants du réseau des écoles immersives en langue régionale.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau et informat	3 ans
- Moblier	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret: 814 728 432 00018

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AAMG Audit & Conseil
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
263, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 969		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions			
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Inst. générales, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & mobilier informatique	13 128		1 414
Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	13 128		1 414
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	450		
	Autres titres immobilisés	12 000		119
	Prêts et autres immobilisations financières	20 030		
	TOTAL	32 480		119
TOTAL GENERAL		50 576		1 533

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL			4 969	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles				
	Mat. bureau, inform., mobilier			14 541	
	Emb. récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			14 541	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			450	
	Autres titres immobilisés			12 119	
	Prêts & autres immob. financières		20 000	30	
	TOTAL		20 000	12 599	
TOTAL GENERAL			20 000	32 109	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 407	1 581		2 988
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		13 128	427		13 554
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	13 128	427		13 554
	TOTAL GENERAL	14 534	2 008		16 542

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		Différentiel de durée	REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif		Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	
Frais d'établissements	TOTAL						
A. Immob. incorpor.	TOTAL						
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL						
	Total général non ventilé						

AAMG Audit & Conseils
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret : 814 728 432 00018

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	13 752	1 233		14 985
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	10 000	8 000		18 000	
	TOTAL	23 752	9 233		32 985
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
		TOTAL			
	TOTAL GÉNÉRAL	23 752	9 233		32 985
Dont provisions pour pertes à terminaison					
	- d'exploitation				
Dont dotations & reprises	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	30		30
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	1 805	1 805	
	Autres créances clients	92 319	92 319	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	5	5	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers	15 000	15 000		
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	334	334		
Charges constatées d'avance	5 005	5 005		
TOTAUX		114 498	114 468	30
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	20 000		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

AAMG Audit & Conseils
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 253, rue Fizeau
 34000 Montpellier
 Siret: 814 728 432 00018

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	5 005
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	5 005

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	10 991
Autres créances	15 000
Disponibilités	
TOTAL	25 991

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds propres complémentaires	6 843,54		6 843,54	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	52 276,15			52 276,15
Report à nouveau	140 027,27	6 843,54	6 479,32	140 391,49
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 479,32	34 374,50		27 895,18
Subventions d'investissement		1 489,95	449,74	1 040,21
TOTAUX	192 667,64	42 707,99	13 772,60	221 603,03

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret: 814 728 432 00018

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	51 161	51 161		
Personnel & comptes rattachés	11 712	11 712		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	13 146	13 146		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	13 807	13 807		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	89 826	89 826		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret: 814 728 432 00018

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 793
Dettes fiscales et sociales	14 271
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

19 064

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

ENGAGEMENTS

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 14 985,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Cette engagement est calculé sur un départ volontaire à 62 ans sans tenir compte du taux d'actualisation mais uniquement en proportion au nombre d'années passés dans la structure et en fonction de l'âge et de l'ancienneté des salariés.

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 674	3 759
TOTAL	3 674	3 759

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00016

LES EFFECTIFS

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

LES EFFECTIFS

	31/12/2020	31/12/2019
Personnel salarié :	6,47	6,24
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	6,47	6,24
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :	0,96	0,93
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	0,96	0,93
Ouvriers		

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

RESSOURCES

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

L'entité obtient des concours publics en provenance de l'Etat pour un montant de 161 997€ ainsi que des subventions de fonctionnement des Collectivité territoriales pour 53 500€ (Art. 431-9 du règlement ANC 2018-06).

Les ventes de prestations de service de la structure proviennent de la formation réalisée sur le territoire français (Art. 833-14 règlement ANC n° 2014-03).

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00018

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
ECART AKTO 2019	56	
ECARTS DIVERS		583
TOTAL	56	583

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 728 432 00016

COMMENTAIRE

AAMG Audit & Conseils
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
253, rue Fizeau
34000 Montpellier
Siret : 814 723 432 00018

104 - CFPO - REGION OCCITANIE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Le calcul du bénévolat correspond au poste formateur bénévole, salaires et charges sociales comprises. La valorisation comprend 21 personnes bénévoles ayant réalisé un total de 831.40 heures au taux horaire de 23€, pour un total de 19 116,45 €. Ces personnes ont participé au travail de :

- Conception des actions de formation
- Face à face pédagogique dans les actions de formation
- Travail administratif

L'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 a eu comme effet dans les comptes de la structure au 31/12/2020 :

- Retraitement de la subvention liée à des biens renouvelables. Affectation de la subvention d'investissement en report à nouveau pour la totalité, soit 6.843,54 euros. L'immobilisation financée par cette subvention est entièrement amortie à la clôture de l'exercice.
- Reclassement de l'aide du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche pour l'année 2020 du compte 741000 au compte 731000 pour un montant de 167.997,47 euros. Cette aide est considérée comme une contribution financière d'une autorité administrative qui n'est pas une subvention mais un Concours public.

Transactions avec contrepartie (Art. 431-12 Rglmt ANC 2018-06) :

- Aprene : Mise à disposition de personnel administratif au CFPO pour un montant de 19 593,38 € et facturation par le CFPO de consommation de photocopies pour 1 679,02€
- ISLRF : Facturation par le CFPO de participation de consommation de photocopies pour 884,95€
- Fédération Régionale Calandretas : Facturation par le CFPO de participation de consommation de photocopies pour 442,96 €